



Assemblée générale

Distr. limitée
26 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Deuxième Commission

Point 98 de l'ordre du jour

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Année internationale du microcrédit (2005)

Note du Secrétariat

Dans sa résolution 1998/28, en date du 29 juillet 1998, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé «Année internationale du microcrédit (2005)». Le texte du projet de résolution est reproduit ci-après.

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 52/194 du 18 décembre 1997 intitulée «Rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté»,

Constatant que dans de nombreux pays du monde, les programmes de microcrédit ont permis à des personnes vivant dans la pauvreté d'échapper à leur condition,

Ayant à l'esprit que les programmes de microcrédit ont surtout profité aux femmes et leur ont permis de devenir autonomes,

Constatant que, outre le rôle qu'ils jouent dans l'élimination de la pauvreté, les programmes de microcrédit ont également contribué au développement social et humain,

Ayant à l'esprit l'importance des instruments de microfinancement tels que les services de crédit, d'épargne et autres services commerciaux connexes pour ce qui est de fournir un accès aux capitaux aux personnes vivant dans la pauvreté,

Notant l'appui manifesté au microcrédit dans les conclusions de divers sommets et réunions de haut niveau, dont la douzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés (New Delhi, 7 et 8 avril 1997)¹, le neuvième Sommet de l'Association

¹ Voir A/52/912-S/1997/406, annexe; voir *Documents officiels du conseil de sécurité, cinquante-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1997*, document S/1997/406.

sud-asiatique de coopération régionale (Malé, 12-14 mai 1997)², la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente-troisième session ordinaire (Harare, 2-4 juin 1997)³, le Groupe des Sept sur les questions économiques et financières dans la Déclaration de Denver (États-Unis d'Amérique), publiée le 21 juin 1997, la session de fond de 1997 du Conseil économique et social (Genève, 30 juin-25 juillet 1997), la réunion des chefs de gouvernement des États du Commonwealth (Édimbourg, 24-27 octobre 1997) et la treizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés (Cartagena, 18-20 mai 1998)⁴,

Notant également que 2005 est la dernière année de la campagne mondiale que le Sommet sur le microcrédit (Washington, 2-4 février 1997), par sa Déclaration et son Plan d'action⁵, a approuvée pour aider, d'ici à cette date, 100 millions des familles les plus pauvres du monde, en particulier les femmes de ces familles, en leur accordant des crédits qui leur permettront d'exercer une activité indépendante et en leur offrant d'autres services financiers et commerciaux,

Notant en outre que la communauté internationale a proclamé la période 1997-2006 première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté,

1. *Proclame* l'année 2005 Année internationale du microcrédit;
2. *Demande* que la célébration de l'Année soit une occasion spéciale de donner un élan aux programmes de microcrédit à travers le monde;
3. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies et toutes les organisations non gouvernementales concernées, ainsi que les autres acteurs de la société civile, le secteur privé et les médias à mettre en lumière et à faire mieux reconnaître le rôle que joue le microcrédit dans l'élimination de la pauvreté, la contribution qu'il apporte au développement social et les effets bénéfiques qu'il exerce sur les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté;
4. *Invite* tous ceux qui oeuvrent à éliminer la pauvreté à prendre de nouvelles mesures, notamment en renforçant les institutions de microcrédit existantes ou naissantes et leurs capacités, afin d'offrir à un nombre croissant de personnes vivant dans la pauvreté des services de crédit et services connexes leur permettant d'exercer une activité indépendante et des activités rémunératrices, et à continuer de mettre au point, selon qu'il conviendra, de nouveaux instruments de microfinancement;
5. *Invite* le Secrétaire général à lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport contenant un projet de programme d'action pour célébrer au mieux l'Année, en consultation avec tous les acteurs concernés, y compris les organes de l'ONU, au titre d'un point intitulé «Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté», qui sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de cette session.

45e séance plénière
29 juillet 1998

² Voir A/52/222, annexe.

³ Voir A/52/465, annexe II.

⁴ A/52/970-S/1998/574.

⁵ A/52/113, annexe I.